

Plan d'action en agriculture urbaine 2020 - 2025

Reconnaissant les bienfaits de l'agriculture urbaine sur les milieux de vie, l'environnement et la santé humaine, le plan favorise son essor afin que les citoyens de Québec puissent en profiter pleinement.

L'agriculture urbaine est définie comme toute activité agricole pratiquée à l'intérieur du périmètre urbain. Les pratiques considérées sont diverses : les jardins potagers, qu'ils soient privés, communautaires ou collectifs, les petits élevages (abeilles, poules), les aménagements avec des plantes comestibles ou des plantes favorables aux insectes pollinisateurs, les entreprises en agriculture urbaine et la mise en marché de proximité.

Grandes orientations

Le plan a comme grande orientation d'enrichir le champ des possibilités en agriculture urbaine, soit :

- d'augmenter l'offre municipale en espaces dédiés à l'agriculture urbaine accessibles aux citoyens;
- de faciliter la réalisation des initiatives citoyennes et entrepreneuriales et d'assurer leur insertion harmonieuse dans le milieu;
- de maintenir un environnement sain et biodiversifié favorable aux pratiques d'agriculture urbaine;
- de faire valoir les multiples bénéfices de l'agriculture urbaine et en promouvoir la pratique;
- d'intégrer l'agriculture urbaine dans les outils municipaux de planification et de réglementation.

Engagements

Deux engagements du plan concernent directement l'offre en espaces de jardinage pour les citoyens :

- Accroître et consolider l'offre en jardins communautaires et collectifs municipaux pour favoriser l'accessibilité à un plus grand nombre d'utilisateurs ainsi qu'améliorer et uniformiser la qualité du service offert aux organismes exploitant un jardin et aux jardiniers;
- Soutenir davantage les projets citoyens d'agriculture urbaine réalisés dans l'espace public. Pour ce faire, la Ville entend être un partenaire facilitateur pour ces projets en mettant en place des mesures de soutien.

Programmes

Programme de développement de jardins municipaux

La Ville compte poursuivre les investissements concernant la création de nouveaux jardins. Pour ce faire, elle élabore actuellement un programme de développement de jardins, qui permettra de planifier l'aménagement des futurs jardins dans les secteurs de plus grands besoins.

Programme de subvention à l'aménagement de jardins partagés

Ce programme municipal finance des projets de jardins collectifs et communautaires sur des propriétés non municipales. Les quatre premières éditions ont permis de financer plus de 50 projets.

Il est possible de consulter la page Internet [Appel de projets – aménagement de jardins partagés](#) pour en apprendre davantage.

Documentation

- [Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2025](#)

Secteur des quartiers de la Canardière | Besoins et attentes spécifiques

Considérant les portions de territoire desservies par les jardins existants, certaines portions des quartiers de la Canardière ne sont pas couvertes par l'offre actuelle. La Ville demeure donc à l'affût des occasions d'aménager de nouveaux jardins communautaires.

Une analyse multicritère visant à identifier les besoins et priorités en matière de jardins communautaires a permis de cerner les besoins anticipés en termes de jardins communautaires :

Quartier de Maizerets

- L'analyse multicritère confirme qu'il s'agit de l'un des quartiers les plus prioritaires pour l'aménagement de nouveaux jardins (grands besoins);
- Bien qu'on y retrouve quatre jardins communautaires (Domaine de Maizerets, Écoquartier D'Estimauville, parc Bardy et parc Conway), les besoins du quartier ne sont pas comblés et un nombre particulièrement élevé de personnes sont sur une liste d'attente pour avoir accès à un jardin;
- Une certaine densification est d'ailleurs anticipée dans le quartier, notamment le long du tracé du tramway. Les besoins devraient donc continuer de s'accroître.

Quartier du Vieux-Moulin

- Actuellement, on y trouve le jardin collectif de la Fardoche associée à la Cuisine collective Beauport;
- L'analyse multicritère démontre de bonnes conditions pour l'implantation de jardins dans le quartier, mais peu de citoyens sont sur une liste d'attente. On peut présumer un phénomène de demande induite où l'on pourrait voir une demande augmenter en fonction de nouveaux aménagements;
- La transformation du pôle urbain D'Estimauville et la densification potentielle découlant du déploiement du tramway pourraient accroître les besoins dans ce quartier;
- Ce quartier s'inscrit donc au deuxième niveau des priorités pour l'implantation de nouveaux jardins communautaires (besoins moyens).